



Droit au séjour pour la famille KDYEM



Monsieur le Préfet de Police de Paris

Mohand, 7 ans, est en CP à l'école élémentaire St Maur 10^{ième}.

Nassim, son petit frère, est né en France au début de l'année 2004 inscrit pour la rentrée 2006/07 à l'école maternelle Parmentier 10^{ième}, il espère y rentrer en cours d'année en fonction des places disponibles.

Leurs parents sont Kabyles sans-papiers. Monsieur et Madame KDYEM et leurs enfants sont hébergés chez un ami de la famille. Madame KDYEM est très investie dans la vie de quartier : élue des parents d'élève au conseil d'école de l'école St Maur, elle accompagne volontiers les enfants lors des sorties scolaires. Lorsqu'on lui demande ce qu'il voudra faire plus tard, Mohand répond volontiers, comme bon nombre de petits garçons, qu'il voudrait être policier...

Nous souhaitons que les enfants puissent, en toute tranquillité, poursuivre leur scolarité en France, sans être menacés par une expulsion, même éventuelle.

Souhaitant régulariser leur situation, et correspondants en tout point aux critères de la circulaire n°06-58 du 13 juin 2006, M et Mme KDYEM ont déposé un dossier à la préfecture en juillet 2006. Le 29 Août, la réponse de la préfecture est négative au motif d'un « manque d'intensité des liens avec [la France] et de la présence « d'attaches familiales à l'étranger ».

Nous rappelons que Nassim n'a connu que notre pays ainsi que son frère Mohand depuis l'âge de son entrée en France et que Mohand n'a jamais été scolarisé en Algérie et ne parle ni arabe, ni Kabyle. **Ces simples faits justifient en eux même de l'intensité des liens de la famille KDYEM avec la France. Si cela ne suffit pas, nous pouvons témoigner chaque jour de celle-ci.** D'autre part, le président de la HALDE, Louis Schweitzer, affirme que la préfecture « ne saurait subordonner l'attribution d'un titre de séjour à l'absence totale de liens de l'enfant avec son pays d'origine, et l'existence de certains liens ne pouvant justifier en elle-même l'éloignement ».

Un recours gracieux vous a été envoyé le 13 septembre. Vous avez, monsieur le Préfet de Police de Paris, le pouvoir de procéder à un examen bienveillant de leur situation. **Nous, citoyens, vous demandons solennellement de bien vouloir régulariser la situation de la famille KDYEM en leur octroyant un titre de séjour « vie privée et familiale ».**

Nom - Prénom	Adresse	Signature

Adresser la pétition à : MP Stuchlik – 204 rue St Maur – 75010 Paris